

N° 31

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 24

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

X. — Commissariat au tourisme.

Rapporteur spécial : Mlle Irma RAPUZZI

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 22), 1594 (tome XIII) et in-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — Les crédits pour le développement du tourisme inscrits au budget du Commissariat .....</b>	<b>3</b>
<b>II. — Les crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget du Commissariat.....</b>	<b>5</b>
A. — L'équipement hôtelier.....	5
B. — L'équipement nautique.....	8
C. — L'aménagement touristique Languedoc-Roussillon.....	10
D. — L'hôtellerie de plein air.....	10
<b>III. — Les mesures adoptées en faveur du tourisme.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. — L'amenuisement du solde positif de la balance touristique.....</b>	<b>12</b>
A. — Le bilan financier.....	13
B. — Les résultats de la saison touristique 1964.....	15
<b>V. — Les conditions d'une politique efficace du tourisme en France.....</b>	<b>19</b>
<b>Observations de la Commission des Finances.....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE. — Le tourisme social.....</b>	<b>25</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Les crédits inscrits dans le projet de budget du Tourisme pour 1966 s'élèvent à 26.549.291 F, en progression de 4.696.467 F sur ceux votés en 1965, soit une augmentation de 21,4 %. Cet accroissement important est essentiellement dû à l'affectation de 4 millions de francs de crédits de paiement (pour 5 millions de francs d'autorisations de programme) à un chapitre nouveau n° 66-01 réservé aux subventions d'équipement aux *associations de tourisme social*. Par contre les crédits consacrés au tourisme proprement dit ne progressent que de 696.467 F, soit de 3,1 % contre 1,6 % pour l'année précédente.

C'est donc à juste titre que le rapporteur de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale souligne que « le budget du Tourisme qui vous est proposé est presque uniquement caractérisé par un léger renforcement des moyens de propagande en France et à l'étranger ».

### I. — Les crédits pour le développement du tourisme inscrits au budget du Commissariat.

Les crédits prévus au budget du Commissariat pour l'année 1966 se décomposent comme suit :

NATURE DES DEPENSES	DOTATIONS de 1965.	DOTATIONS prévues pour 1966.	DIFFERENCE entre 1965 et 1966.
Titre III. — <i>Moyens des services.....</i>	19.690.824	20.287.291	+ 596.467
Titre IV. — <i>Interventions publiques :</i>			
Chap. 44-01. — <i>Subventions aux organismes de tourisme.....</i>	2.162.000	2.262.000	+ 100.000
Titre VI. — <i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat :</i>			
Chap. 66-01 (nouveau). — <i>Subventions d'équipement aux associations de tourisme social :</i>			
— autorisations de programme..	»	5.000.000	+ 5.000.000
— crédits de paiement.....	»	4.000.000	+ 4.000.000

Il ressort de l'analyse des *mesures acquises* pour 1966 que celles-ci se traduisent par une diminution de crédits de 114.512 francs. Celle-ci résulte à la fois :

— d'une augmentation de crédits pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique, du relèvement des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales (+ 149.488 F) et d'un transfert de 10.000 F du budget des Travaux publics et des Transports ;

— et de la non-reconduction de certains crédits inscrits notamment à titre non renouvelable pour permettre la modernisation et l'aménagement du bureau de Bruxelles et de l'ajustement aux besoins réels des crédits affectés aux prestations et versements obligatoires (— 274.000 F).

En ce qui concerne les *mesures nouvelles*, il faut noter essentiellement l'augmentation des crédits affectés tant à la réalisation des moyens de propagande en France qu'aux études et campagnes de publicité qui devraient être effectuées à l'étranger. Dans le cadre des interventions publiques, un accroissement de 100.000 F des crédits de subventions aux organismes de tourisme est en outre également prévu à cet effet.

Par ailleurs, des subventions aux investissements des *associations de tourisme social* s'élevant à 4 millions de francs en crédits de paiement ont été inscrites au budget du Tourisme par transfert de crédits correspondants au F. D. E. S. Les associations à but non lucratif qui auparavant pouvaient solliciter auprès de cet organisme des prêts dans la limite de 50 % de l'investissement total réalisé bénéficieront désormais de ces concours financiers ; en effet elles n'étaient pas toujours en mesure de se procurer par autofinancement une somme correspondant à la moitié de l'investissement et usaient rarement de la faculté qui leur était ainsi offerte.

Aussi les crédits de subventions doivent-ils permettre, en 1966, la construction par priorité d'équipements d'hébergement du type villages de vacances ou terrains de camping aménagés.

## II. — Les crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget du Commissariat.

Certains crédits destinés au développement du tourisme ne figurent pas au budget du Commissariat.

**Crédits prévus pour le développement du Tourisme et ne figurant pas au budget du Commissariat.**

DESIGNATION	1965	1966
	(En millions.)	
<i>Prêts du Fonds de développement économique et social.</i>		
a) Equipement hôtelier et thermal :		
<i>Equipement individuel</i> .....	145	
<i>Grands ensembles</i> .....	25	(Non ventilé.)
<i>Totaux</i> .....	170	160
b) Equipement touristique collectif .....	15	20
<i>Subventions pour travaux d'équipement des ports de plaisance.</i> (Chap. 63-90 du budget des Travaux publics.)		
Autorisations de programme .....	4,540	8,500
Crédits de paiement .....	0,900	1,700
<i>Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon.</i> (Chap. 55-00 du budget des Finances, Charges communes.)		
Autorisations de programme .....	25	35
Crédits de paiement .....	18,8	35
<i>Crédits en faveur du Tourisme social.</i> (Camps, centres, colonies et maisons familiales de vacances.)		
(Budgets de l'Education nationale et de la Santé publique) .....	Pour mémoire.	

### A. — L'ÉQUIPEMENT HÔTELIER

De l'examen du tableau ci-dessus il ressort que des crédits constitués par des prêts du F. D. E. S. seront attribués en faveur de l'équipement hôtelier et thermal ; leur montant est en légère diminution par rapport à celui retenu pour 1965 (160 millions de francs

contre 170 millions de francs). Il est à cet égard indiqué que la Caisse centrale de Crédit hôtelier est à même, par des reports de crédits de 1965 à 1966, de faire face aux demandes.

**Investissements hôteliers en France**  
(1964 et premier semestre 1965).

	NOMBRE DE CHAMBRES			MONTANT des investisse- ments.	MONTANT des prêts F. D. E. S. accordés par la C.C.C.H.
	modernisées.	créées dans hôtels existants.	créées dans hôtels neufs.		
	(En francs.)				
1964 .....	9.277	4.088	1.892	360.609	151.209
Premier semestre 1965..	2.951	1.288	1.015	140.000	55.007

Il convient aussi de constater que des mesures ont été adoptées récemment en vue d'accroître le taux de financement des équipements hôteliers par des crédits du F.D.E.S. Ce taux qui est désormais de 60 % du montant des investissements contre 50 % précédemment devrait permettre d'accélérer le rythme de construction et de modernisation des hôtels classés en 1966. Ainsi l'on estime que, au cours de la prochaine année, grâce aux modalités de financement ci-dessus indiquées, 12.000 chambres seront modernisées, au lieu de 8.000 chambres prévues en 1965 et 6.000 à 7.000 chambres créées au lieu de 5.000 en 1965, ces chambres étant pour un grand nombre créées dans des hôtels neufs se répartissant de la manière suivante :

- 11 % pour les hôtels de classe 4 étoiles ;
- 21 % pour les hôtels de classe 3 étoiles ;
- 33 % pour les hôtels de classe 2 étoiles ;
- 35 % pour les hôtels de classe 1 étoile.

Grâce à cet effort d'équipement l'hôtellerie française devrait pouvoir rattraper en partie le retard pris au cours des dernières années sur certains pays méditerranéens notamment. En effet, comme l'a indiqué, dans son rapport pour avis, la Commission de la Production et des Echanges de l'Assemblée Nationale appelée à se prononcer sur le projet de budget du Tourisme pour 1966, le

volume des opérations de construction et de modernisation en France est, de 1962 à 1964, demeuré faible par comparaison avec celui obtenu en Espagne ou en Italie pendant la même période.

P A Y S	1962		1963		1964	
	Nombre d'hôtels neufs.	Nombre de chambres correspondant.	Nombre d'hôtels neufs.	Nombre de chambres correspondant.	Nombre d'hôtels neufs.	Nombre de chambres correspondant.
France (1).....	93	1.672	95	1.946	96	1.892
Espagne (2).....	»	16.000	432	20.000	822	18.000
Italie .....	»	36.000	»	35.000	»	»

(1) Chiffres communiqués par le crédit hôtelier. Aucun recensement n'a été fait sur le nombre d'hôtels disparus ou transformés en appartements.

(2) La différence de capacité entre 1963 et 1964 est due au fait que les hôtels existant en 1963 étaient plus vastes : source : Office espagnol de tourisme.

Cette insuffisance de l'effort d'équipement de notre hôtellerie se fait d'autant plus durement sentir, que la plupart des hôtels existants sont anciens, et n'offrent que rarement à leur clientèle les installations qu'elle exige.

On peut lire, en effet dans le bulletin statistique du Commissariat général au Tourisme du mois d'octobre 1965, qu'en France, pour 100 hôtels classés :

a) 2 étoiles :

- 2 sont qualifiés « d'historiques » ;
- 59 ont été construits avant 1914 ;
- 19 ont été construits entre 1920 et 1940 ;
- 20 ont été construits après 1946 ;

b) 3 étoiles :

- 3 sont qualifiés « d'historiques » ;
- 56 ont été construits avant 1914 ;
- 18 ont été construits entre 1920 et 1940 ;
- 23 ont été construits après 1946 ;

c) 4 étoiles :

- 10 sont qualifiés « d'historiques » ;
- 42 ont été construits avant 1914 ;
- 27 ont été construits entre 1920 et 1940 ;
- 21 ont été construits après 1946.

Or, d'ici quelques années, la concurrence ne jouera plus seulement avec l'Espagne, l'Italie ou la Suisse, mais aussi avec l'Afrique du Nord, ou du Sud, la Turquie, la Bulgarie, etc.

Les dotations du F.D.E.S., qui étaient de 170 millions en 1965, n'ayant pas été totalement utilisées, le Gouvernement a décidé d'inscrire seulement 160 millions de prêts pour 1966.

Ces prêts, éparpillés sur un grand nombre d'opérations, d'un volume moyen inférieur à 100.000 F par prêt n'ont pas permis, jusqu'ici, une transformation profonde de notre équipement hôtelier, et on ne peut que regretter l'absence de dynamisme des hôteliers français, face à la hardiesse de leurs concurrents étrangers qui s'exerce même sur le territoire national ! (Hilton, Orly).

## B. — L'ÉQUIPEMENT NAUTIQUE

Au titre des subventions accordées pour les travaux d'équipement des ports de plaisance, il convient aussi de signaler que les autorisations de programme passent de 4,540 millions de francs pour 1965 à 8,500 millions pour 1966 et les crédits de paiement de 0,900 million de francs à 1,700 million, soit une progression correspondant environ au double de la dotation de l'année dernière. Il est à noter à ce propos que la flotte de plaisance qui comptait environ 100.000 voiliers, dériveurs et bateaux divers au début de l'année est susceptible d'augmenter de 15 % environ chaque année, car l'engouement pour la navigation de plaisance ne fait que croître et ses adeptes se recrutent dans toutes les classes de la société. Aussi l'effort d'équipement portuaire doit-il être accru et il est à craindre que les crédits dégagés à cet effet ne soient insuffisants compte tenu notamment de l'affectation de plus de la moitié de ceux-ci à des opérations d'équipement des ports du littoral Languedoc-Roussillon, qui auraient normalement dû être assurées dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Il est évident que le développement de cette activité pose des problèmes ardues de financement. Les travaux d'infrastructure d'un coût généralement très élevé ne peuvent pas toujours être pris en charge intégralement par l'Etat ou par les collectivités locales. C'est pourquoi l'exemple donné à cet égard par la ville de Cannes mériterait d'être suivi.



**1° Montant des travaux entrepris, en cours de réalisation ou envisagés.**

ANNEES	MONTANT des programmes.	SUBVENTIONS		PRETS F. D. E. S.
		Travaux publics.	F. I. A. T.	
1962 .....	2.350.000	900.000	»	»
1963 .....	11.000.000	1.200.000	»	5.500.000
1964 .....	23.600.000	2.000.000	2.000.000	11.600.000
1965 .....	37.000.000	4.540.000	2.000.000	11.000.000
1966 (prévisions).....	34.000.000	8.500.000	»	11.000.000

**2° Montant des prêts du F. D. E. S. pour l'équipement nautique  
prévus pour 1966.**

RÉGIONS	OPERATIONS	PRETS du F. D. E. S.	TOTAL par région.
		Nautisme.	
(En milliers de francs.)			
Nord .....	Boulogne .....	60	60
Picardie .....	Le Crotoy.....	300	300
Haute-Normandie .....	Le Havre.....	1.500	2.300
	Saint-Valéry-en-Caux .....	800	
Bretagne .....	Brest (4 <sup>e</sup> tranche).....	500	3.745
	Roscoff (2 <sup>e</sup> tranche).....	250	
	Perros-Guirec .....	1.000	
	Carnac (2 <sup>e</sup> tranche).....	335	
	Lorient .....	160	
	Sauzon-Belle-Ile .....	1.500	
Pays de la Loire.....	La Baule (2 <sup>e</sup> tranche).....	750	750
Poitou-Charentes .....	Mortagne-sur-Gironde .....	70	3.570
	La Rochelle (Minimes).....	3.500	
Aquitaine .....	Arcachon .....	500	3.250
	Bayonne .....	1.750	
	Lac de Seignos.....	1.000	
Franche-Comté .....	Plan d'eau du barrage de Vouglans.....	1.000	1.000
Rhône-Alpes .....	Plage d'Evian (2 <sup>e</sup> tranche).....	750	750
Provence-Côte d'Azur- Corse	Carry-le-Rouet .....	1.450	5.830
	La Ciotat (3 <sup>e</sup> tranche).....	765	
	Marseille-Pointe-Rouge .....	2.750	
	Cannes-Mourre-Rouge .....	440	
	Bandol .....	425	
		21.555	21.555

### C. — L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE LANGUEDOC-ROUSSILLON

En ce qui concerne l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, il faut noter que les crédits prévus pour l'année 1966 comparés à ceux de l'année 1965 passent :

— de 25 à 35 millions de francs en autorisations de programme, soit en progression de 40 % ;

— de 18,8 millions de francs à 35 millions de francs en crédits de paiement, soit environ le double.

Le volume des crédits réservés à cette opération est en réalité accru de 25 millions de francs inscrits dans les budgets des ministères techniques intéressés et doit permettre de poursuivre les travaux entrepris au cours de l'année 1965 tant pour les équipements généraux que pour le lancement des premières tranches de réalisation dans les stations prioritaires (la Grande Motte-Carnon [Hérault] et le Barcarès-Leucate [Pyénées-Orientales et Aude]). Les travaux de remblaiement des terrains sont en cours d'exécution et ceux concernant la voirie seront entrepris au cours de l'hiver 1965-1966.

### D. — L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

L'accroissement continu du nombre des campeurs pose celui de leur hébergement et, pour les collectivités locales, celui de l'extension de leurs réseaux d'adduction d'eau et l'assainissement en particulier.

L'Etat contribue aux opérations d'équipement des camps de camping et de caravaning, des maisons familiales de vacances, des gîtes ruraux, des auberges rurales, des villages de vacances, des auberges de jeunesse, etc., par des prêts et des subventions.

Les prêts accordés au titre du F. D. E. S. se sont élevés :

— en 1963, à 12,3 millions de francs ;

— en 1964, à 13,1 millions de francs,

représentant une masse d'investissements double de ces montants.

Les subventions allouées à des associations ont représenté 180.000 F en 1963 et 210.000 F en 1964. Le crédit de 4 millions ouvert en 1966 au chapitre nouveau des dépenses en capital doit permettre au Commissariat au Tourisme d'intensifier son action.

Par contre, les communes touristiques dont certaines voient leur population passer de 1.500 ou 2.000 habitants à 10.000 habitants ou 15.000 habitants pendant les mois d'été et qui devaient financer les équipements nécessaires avec les ressources tirées de la taxe locale, s'inquiètent des bouleversements que la loi sur la réforme de la fiscalité indirecte pourrait entraîner dans leurs ressources.

\*  
\* \*

### III. — Les mesures adoptées en faveur du tourisme.

De l'analyse des propositions budgétaires relatives au tourisme, il ressort que les crédits prévus paraissent encore trop faibles pour permettre une action efficace dans le domaine de l'équipement touristique et de la publicité en faveur du tourisme. Aussi est-il permis de se demander si les mesures adoptées récemment en faveur du tourisme sont susceptibles d'enrayer la dégradation de notre balance touristique.

Voici les décisions prises :

a) *L'hôtellerie et la restauration* peuvent bénéficier désormais de prêts du F. D. E. S. dont la part maxima sera portée de 50 à 60 % de l'investissement lorsqu'il s'agira de constructions d'hôtels ou de modernisations importantes conformes aux nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme ; dans ces conditions, le taux réduit d'intérêt de 3 % pourra être attribué.

b) S'agissant du *tourisme social* (1), il a été décidé que désormais tous les problèmes d'hébergement concernant les terrains ou les bâtiments relèveraient du Commissariat général au Tourisme. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports conservent leur compétence dès lors qu'il s'agit d'installations à caractère touristique réservées à une catégorie de personnes nettement définie sur lesquelles ces administrations exercent normalement leur tutelle.

En outre, les équipements de tourisme social pourront bénéficier d'une part des subventions prévues en faveur des associations de tourisme social et, d'autre part, des prêts du F. D. E. S. aux mêmes conditions que l'hôtellerie, soit à 3 % pendant 20 ans.

---

(1) Une annexe au présent rapport est consacrée à cette question.

c) Les *locations en meublé* saisonnières faites par des loueurs non professionnels et portant sur un seul logement pourront être exonérées de la patente par décision des conseils municipaux intéressés, sous réserve que les locaux soient conformes à des normes établies par le Commissariat général au Tourisme et que les locations soient exclusivement à la semaine.

d) Deux groupes de travail ont été créés pour assurer la coordination des actions des différents ministères, dans le cadre de *l'aménagement touristique du territoire*, l'un pour les questions d'équipement du littoral, l'autre pour celles de l'espace rural.

Ces mesures doivent être complétées prochainement, notamment sur le plan fiscal. Il est en effet prévu dans le projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, actuellement en discussion et dont l'application serait fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1967, que les prestations hôtelières seront assimilées aux prestations de logement et imposées conformément au taux de 6 % en ce qui concerne la taxe à la valeur ajoutée ; d'autre part, il y aura lieu de déduire toutes les taxes de cette nature qui auront grevé les dépenses faites pour construire, agrandir, aménager et moderniser des hôtels de tourisme à condition que les travaux entrepris soient importants et correspondent aux nouvelles normes.

Par ailleurs, les villages de vacances et les clubs de tourisme classés selon une procédure à définir par le Commissariat général au Tourisme seront assujettis à la taxe à la valeur ajoutée de 6 %.

D'autre part, les conseils municipaux pourront exonérer de la patente pendant cinq ans les créations d'affaires hôtelières qui seront également susceptibles de bénéficier de la prime d'équipement.

\*  
\* \*

#### IV. — L'amenuisement du solde positif de la balance touristique.

Sans doute, l'action de certaines des mesures prévues doit-elle être bénéfique pour le tourisme ; il est toutefois permis de se demander si celles-ci ne sont pas intervenues tardivement et si elles ne sont pas insuffisantes.

Aussi votre Commission des Finances, ayant constaté avec satisfaction que certaines de ses propositions, notamment en faveur du tourisme social, ont été retenues, estime que d'autres décisions doivent être adoptées rapidement pour tenter d'enrayer la dégradation de notre balance touristique.

A. — LE BILAN FINANCIER

Le solde de notre balance touristique apparaît en régression continue depuis 1960 :

- 9 % de 1960 à 1961 ;
- 8 % de 1961 à 1962 ;
- 31 % de 1962 à 1963 ;
- 73 % de 1963 à 1964.

Evolution du solde « recettes-dépenses » de 1951 à 1964.

ANNEES	SOLDE	
	Positif.	Négatif.
	(En millions de dollars.)	
1951 .....	+ 73,8	»
1952 .....	+ 19,4	»
1953 .....	»	— 12,9
1954 .....	+ 54,4	»
1955 .....	+ 26,1	»
1956 .....	»	— 78
1957 .....	»	— 80,4
1958 .....	+ 61,6	»
1959 .....	+ 187,2	»
1960 .....	+ 236,9	»
1961 .....	+ 215,6	»
1962 .....	+ 198	»
1963 .....	+ 120,9	»
1964 .....	+ 33,1	»

Sans doute, le solde avec les Etats-Unis est-il positif et supérieur à 250 millions de dollars ainsi que celui de la zone sterling (+ 65,2) ; cependant il faut noter des soldes négatifs importants en millions de dollars :

- moins 115,2 avec l'Espagne,
- moins 76,0 avec l'Italie,
- moins 65,1 avec la Suisse.

**Bilan financier.**

(Résultats 1963-1964 et prévisions 1965.)

ZONES	RECETTES			DEPENSES			SOLDE		
	1963	1964	1965 (pré-visions).	1963	1964	1965 (pré-visions).	1963	1964	1965 (pré-visions).
(En millions de dollars.)									
Europe (1) .....	395,9	421,2	»	507,7	642,8	»	-111,8	-221,6	»
Etats-Unis .....	304,0	366,9	»	76,3	111,4	»	+227,7	+255,5	»
Canada .....									
Autres pays (2) ..	16,9	30,2	»	11,9	31,0	»	+ 5,0	- 0,8	»
<b>Total .....</b>	<b>716,8</b>	<b>818,3</b>	<b>940</b>	<b>595,9</b>	<b>785,2</b>	<b>925</b>	<b>+120,9</b>	<b>+ 33,1</b>	<b>+ 15</b>

(1) Pays de l'O. E. C. E. seulement.

(2) Y compris Yougoslavie et autres pays de la zone dollar.

Compte tenu des éléments prévisionnels pour 1965, il apparaît que le pourcentage de variation, par rapport aux résultats de 1964, devrait être de + 15 % pour les recettes et de + 18 % pour les dépenses et il est à craindre que la dégradation déjà signalée l'an dernier ne s'accroisse en raison du nombre considérable de Français qui passent leurs vacances à l'étranger. Les causes principales de cette dégradation sont :

— les bas prix pratiqués dans des pays moins développés (exemple : Espagne, Portugal),

— la recherche du soleil et de l'exotisme,

— l'inadaptation aux nouveaux besoins et l'insuffisance des équipements hôteliers des Côtes méditerranéennes en France.

Aussi les experts estiment-ils que, sauf renversement de la tendance actuelle, l'année 1967 se soldera par un déficit de 100 millions de dollars et l'année 1970 par un déficit de 300 millions de dollars.

\*  
\* \*

## B. — LES RÉSULTATS DE LA SAISON TOURISTIQUE 1964

En 1964, les conditions atmosphériques ayant été jugées favorables par 71 % des hôteliers contre 6 % en 1963, la saison d'été avait été considérée comme bonne ou excellente par 42 % des hôteliers. Sans doute de grandes variations étaient-elles observées entre les divers classements : pour 100 hôteliers dont l'hôtel est classé à une étoile, la saison avait été bonne ou excellente pour 47 d'entre eux contre 36 en 1963, alors que pour les hôtels classés à quatre étoiles l'on comptait 35 % d'hôteliers satisfaits en 1964 contre 49 % en 1963.

Le nombre total des nuitées avait été en diminution dans 29 % des hôtels contre 21 en 1963 ; pour les nuitées d'étrangers, 37 % des hôtels ont enregistré une diminution. Cependant les taux d'occupation déclarés avaient été en nette amélioration. L'activité des restaurants, assez bonne dans les hôtels classés à une et deux étoiles, paraissait toutefois en recul dans les hôtels à trois et quatre étoiles.

Sans doute, la saison d'hiver 1964-1965 a été caractérisée par une certaine stagnation de l'activité touristique et même pour de nombreux hôtels par un certain recul. De nombreux hôteliers ont imputé cette situation à une récession économique dont ils auraient subi les conséquences.

Dans toutes les stations de sports d'hiver, la situation semblait cependant beaucoup plus favorable qu'en 1963-1964 : 41 % des hôtels avaient connu un nombre de nuitées en augmentation et près de 30 % des hôteliers avaient jugé la saison comme bonne ou excellente.

**Nombre de nuitées de touristes français et étrangers  
dans les principaux départements de sports d'hiver.**

(Saison décembre 1964 - avril 1965.)

DEPARTEMENTS	NOMBRE de nuitées.	REPARTITION en pourcentages.
	(En milliers.)	
Haute-Savoie .....	995	39,8
Savoie .....	713	28,5
Isère .....	313	12,5
Hautes-Alpes .....	179	7,2
Pyrénées-Orientales .....	76	3,1
Hautes-Pyrénées .....	53	2,1
Alpes-Maritimes .....	50	2,0
Jura .....	31	1,2
Autres départements (a) .....	90	3,6
<b>Ensemble .....</b>	<b>2.500</b>	<b>100,0</b>

(a) Ain, Basses-Alpes, Ardèche, Ariège, Cantal, Doubs, Haute-Garonne, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

Nuitées de touristes français.....	2.326	soit	93,0 %
Nuitées de touristes étrangers.....	174	soit	7,0 %
<b>Ensemble .....</b>	<b>2.500</b>		<b>100,0 %</b>

1° *Les touristes étrangers en France.*

Il y a lieu d'observer d'abord que l'accroissement du nombre des touristes venant d'Amérique latine, d'Espagne, du Portugal et d'Italie s'accompagne d'une diminution sensible de celui des touristes venant des Etats-Unis, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Dominions britanniques.



Arrivées de touristes étrangers par nationalité en France en 1963 et 1964.

NATIONALITES	1963	1964	VARIATION 1964-1963 en pourcentages.
	(En milliers.)		
Allemagne .....	1.640	1.560	— 4,9
Autriche .....	125	130	+ 4,0
Belgique et Luxembourg.....	1.400	1.480	+ 5,7
Espagne et Portugal.....	600	700	+ 16,7
Italie .....	990	1.060	+ 7,1
Pays-Bas .....	860	890	+ 3,5
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions....	1.630	1.550	— 4,9
Suisse .....	670	650	— 3,0
Scandinavie .....	200	208	+ 4,0
Etats-Unis .....	970	920	— 5,1
Canada .....	95	97	+ 2,1
Amérique latine.....	135	150	+ 11,1
Autres pays.....	685	855	+ 24,8
Total.....	10.000	10.250	+ 2,5

Il est intéressant de remarquer, en outre, que les touristes étrangers dont le contingent est en progression sont, en général, ceux dont la durée moyenne de séjour est la plus longue (Amérique latine : 22,5, Espagne et Portugal : 11 contre seulement 5 pour les Etats-Unis, 7 pour l'Autriche, les Pays-Bas et la Scandinavie).

D'autre part, on note une augmentation relativement importante des touristes argentins (+ 36,3 %) et portugais (+ 20,7 %) dans le département de la Seine et des suédois sur la Côte d'Azur et, en revanche, une diminution des touristes britanniques (— 4,8 %) et allemands (— 4,5 %) dans le département de la Seine et dans les principales stations de la Côte d'Azur (respectivement — 10,9 % et — 10,0 %).

2) *Les touristes français à l'étranger.*

Alors que le nombre des touristes étrangers venant en France n'a été que très légèrement accru, passant de 10 millions en 1963 à 10,250 millions en 1964, soit une augmentation de 2,5 %, le nombre des touristes français à l'étranger en 1964 a été supérieur de 26,9 % à celui enregistré en 1963.

**Touristes français à l'étranger (1963-1964).**

PAYS	1963	1964	POURCENTAGE de variation 1964-1963.
	(En milliers.)		
Allemagne .....	573	652	+ 13,9
Autriche .....	248	270	+ 8,9
Belgique .....	472	538	+ 14,0
Espagne .....	3.793	5.477	+ 44,4
Grèce .....	66	68	+ 3,5
Italie .....	1.256	1.322	+ 5,3
Norvège .....	22	24	+ 9,0
Pays-Bas .....	130	155	+ 18,8
Portugal .....	88	131	+ 48,9
Royaume-Uni .....	287	325	+ 13,2
Suisse .....	941	1.054	+ 12,0
Turquie .....	13	14	+ 7,7
Yougoslavie .....	120	130	+ 8,3
Etats-Unis .....	41	52	+ 29,0
Total .....	8.050	10.212	+ 26,9

Les contingents les plus élevés sont ceux des touristes ayant visité le Portugal et l'Espagne (soit respectivement un taux de variation de + 48,9 % et + 44,4 % par rapport à l'année précédente).

Il faut souligner également l'accroissement du nombre des touristes français aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne (13,9 %).

\*  
\* \*

Il convient, au terme de cette brève analyse des résultats de la saison touristique en 1964, de souligner la faible progression du nombre de touristes étrangers en France (+ 2,5 %) et, parallèlement, l'accroissement important (+ 26,9 %) du nombre de touristes français se rendant à l'étranger. Aussi votre Commission des Finances a-t-elle constaté l'amenuisement du solde positif de notre balance touristique ; les recettes en France sont de 818,3 millions de dollars en 1964 contre 716,8 en 1963 (soit une augmentation de 14 %) alors que les dépenses à l'étranger s'élèvent à 785,2 millions de dollars en 1964 contre 595,9 en 1963 (soit en progression de 31 %). Le solde est donc passé en une année de 120 millions de dollars à 33,1 millions de dollars, ce qui crée une situation préoccupante.

\*  
\* \*

#### V. — Les conditions d'une politique efficace du tourisme en France.

Une politique efficace du tourisme doit tendre tout autant à inciter les Français à rester chez eux qu'à mettre en œuvre des campagnes de propagande, à base de publicité notamment, pour inviter les touristes étrangers à venir en France et à y séjourner. En effet, ainsi que l'a remarqué le Rapporteur pour avis de la Commission de la Production de l'Assemblée Nationale, ceux-ci ne passent en général que quelques journées dans notre pays. « La France est devenue un lieu de passage vers l'Espagne et l'Italie et les automobilistes étrangers n'y demeurent que le temps nécessaire pour effectuer leur parcours. Elle risque même de perdre ce privilège que lui confère sa situation au fur et à mesure que les transports aériens seront plus largement utilisés pour les déplacements touristiques ou que ceux-ci intéresseront des pays de plus en plus lointains. »

L'action à entreprendre devrait porter notamment sur les points suivants :

1° *Rétablir la détaxation de l'essence.* Celle-ci permettrait au touriste étranger possédant un véhicule de puissance normale d'effectuer dans notre pays, à des conditions de prix voisines de celles pratiquées à l'étranger, un parcours de l'ordre de 5.000 kilomètres, ce qui, du point de vue qui nous occupe, est loin d'être négligeable.

2° Ou mieux, *diminuer les prix de l'essence,* car compte tenu de ceux pratiqués actuellement en France, les automobilistes renoncent de plus en plus à circuler dans notre pays dont le réseau routier s'avère par ailleurs insuffisant. Il ressort en effet des sondages effectués auprès des touristes français se rendant à l'étranger que le prix de l'essence intervient, pour une large part, dans leur choix.

Le tableau ci-dessous montre que la France est le pays d'Europe qui frappe les carburants routiers de la plus forte fiscalité.

**Taxation de l'essence au 15 mai 1965**

(en centimes par litre).

	PRIX de vente.	TAXES	POURCENTAGE des taxes dans les prix.
France } Paris .....	94	71,6	76,3
France } Le Havre .....	93	71,6	76,9
Italie .....	86,9	64,8	74,6
Danemark .....	76,5	50,7	66,3
Grande-Bretagne .....	74,1	49,4	66,7
Belgique .....	74	51,4	69,4
Suède .....	71,6	45,8	64
Allemagne .....	69,7	40,5	58,1
Pays-Bas .....	68,5	39,4	57,6
Luxembourg .....	67,9	41,9	61,7
Suisse .....	64,4	41	63,7
Autriche .....	60,8	36,9	60,7
Etats-Unis .....	40	13,6	34

3° *Améliorer l'accueil.* Sans doute, à cet égard, la campagne nationale de l'accueil et de l'amabilité lancée le 6 avril 1965 a-t-elle mis en œuvre d'importants moyens à la fois d'ordre matériel et administratif et d'ordre psychologique en vue de remettre en honneur les traditions françaises d'hospitalité et de courtoisie.

Toutefois, il importe d'associer plus étroitement et de manière moins sporadique la presse française, la presse étrangère, la radio et la télévision à cette action psychologique et de tenir compte des enseignements nombreux recueillis à l'occasion de cette manifestation.

4° *Accélérer la mise en place d'un équipement hôtelier modernisé* qui doit permettre de créer des conditions plus grandes de confort et non de luxe sans que les prix soient exagérément accrus. Il y a lieu de remarquer, à cet égard, que les hôteliers ayant effectué une modernisation de leur établissement ont enregistré un accroissement de leur activité. Aussi, le problème de la modernisation de l'hôtellerie française se trouve-t-il désormais posé.

Il faut également appliquer une politique rationnelle de développement du tourisme social au sein même de la population française de sorte qu'une fraction chaque année plus importante des 22 % de ménages français qui, selon les estimations de l'I.N.S.E.E., ne peuvent prendre des vacances faute de moyens financiers, soit accueillie dans des organismes d'hébergement complémentaire touristique (maisons familiales de vacances, gîtes de France, villages vacances).

5° *Développer et intensifier la propagande* en faveur du tourisme en France, en faisant appel à toutes les formes modernes de publicité.

Certes, un effort valable a été amorcé par le Secrétaire d'Etat au Tourisme mais il n'a pas toujours obtenu tous les concours qu'il était en droit d'attendre.

Ainsi, a-t-on vu les commentateurs de la radio et de la télévision contrecarrer maladroitement l'action menée en faveur de l'étalement des vacances.

6° *Susciter et animer une campagne nationale* en vue de redonner au tourisme français le prestige et l'attrait qu'il mérite. Nos plages méditerranéennes sont tout aussi ensoleillées que celles de nos voisins espagnols et italiens. Nos rivières, nos lacs naturels ou nos retenues d'eau peuvent procurer aux pêcheurs à la ligne des joies et des émotions comparables à celles qu'ils vont chercher

en Irlande ou en Ecosse, notamment. Le long des côtes aussi variées que celles de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, des centaines de ports de pêche ou de plaisance offrent aux fervents du nautisme les moyens de se livrer à leur sport favori et les sites de nos régions de montagnes peuvent, en hiver ou en été, rivaliser victorieusement avec les stations concurrentes des pays étrangers.

Mais il faut, pour cela, combattre la campagne de dénigrement que l'on fait ouvertement, dans certains pays pourtant amis, contre nos hôteliers, nos restaurateurs, nos chauffeurs de taxis, etc.

Il faut intensifier la « campagne nationale de l'accueil et de l'amabilité » lancée le 6 avril dernier par M. le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme en invitant à y participer activement tous ceux qui par leurs fonctions sont appelés à être en contact avec ces touristes, mais surtout les responsables des grands services publics à vocation touristique : Air France, S.N.C.F., compagnies de navigation, organismes de crédit, P.T.T., etc.

Alors que le tourisme est devenu la première industrie du monde, selon une récente étude de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, votre Commission des Finances demande au Gouvernement de mettre en œuvre les moyens d'arrêter la dégradation continue de notre industrie touristique, naguère encore notre première industrie exportatrice.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Sur les conclusions présentées par le Rapporteur spécial, les membres de la Commission des Finances ouvrent un large débat. M. Raybaud signale que les hôteliers, après avoir protesté contre les taux de la taxe locale, s'élèvent maintenant contre ceux de la taxe sur le chiffre d'affaires. Il estime que la France doit s'engager résolument dans la voie de la construction d'hôtels modernes mais non trop luxueux.

Le Président de la Commission indique, à cet effet, que l'industrie touristique est sans doute la seule en France qui n'ait pas accompli un effort particulier pour rénover ses établissements et que la plupart des grands hôtels, dits modernes, notamment ceux qui sont sur la Côte d'Azur ont été construits il y a environ cinquante ans.

M. Coudé du Foresto ayant remarqué que l'octroi des subventions d'équipement aux associations de tourisme social entraîne la suppression d'un montant équivalent de crédits du F.D.E.S., les membres de la Commission déplorent que la réalisation d'une mesure souhaitée depuis plusieurs années doive provoquer une diminution des crédits du F.D.E.S. à due concurrence.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le projet de budget, pour 1966, du Commissariat au Tourisme.

## ANNEXE

### LE TOURISME SOCIAL

#### Ampleur du mouvement « Camping-Caravanning ».

La tutelle administrative en la matière a été jusqu'à présent exercée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et le Commissariat général au tourisme n'y intervenait-il que sur deux plans :

- l'agrément de terrains de camping sélectionnés en camps de tourisme ;
- l'aide, sous forme de prêts au titre du F. D. E. S., aux diverses formes d'hébergement du Tourisme social, y compris donc le camping.

Les statistiques relatives à ce secteur émanent du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, mais doivent être considérées avec prudence en raison des difficultés de comptage des usagers de cette formule.

Le tableau I ci-dessous fournit les indications chiffrées résumées pour les différentes formules intéressant le Tourisme social.

TABLEAU I

*Capacité d'hébergement et fréquentation.*

	NOMBRE d'installations.		NOMBRE de places.		NOMBRE de nuitées.	
	1964.	1965.	1964.	1965.	1964.	Prévisions 1965.
Terrains de camping et de caravanning .....	3.200	3.300	»	»	»	»
Camps de tourisme .....	77	88	45.670	52.000	2.400.000	»
Villages de vacances.....	»	»	»	»	»	»
Gîtes de France.....	5.500	6.500	27.500	35.000	2.200.000	2.800.000
Maisons familiales de vacances...	435	445	40.000	47.500	4.800.000	5.700.000
Auberges rurales.....	415	490	9.900	11.700	990.000	1.170.000
Auberges de jeunesse.....	278	»	13.770	»	650.000	»
Refuges de montagne.....	122	»	»	»	100.000	»



**Réalizations effectuées en 1965.**

Les réalisations en matière d'hébergement de Tourisme social résultent, le plus souvent, d'une action coordonnée des maîtres d'œuvre (collectivités publiques, associations, initiatives privées, etc.) et du Commissariat général au Tourisme qui leur accorde au titre du F. D. E. S. des prêts à moyen terme — autofinancement de 50 % — intérêt de 5 % (dans l'état actuel des conditions du crédit).

Au cours des années récentes, ce système s'est développé progressivement.

Les tableaux II et III ci-dessous résument le montant (par formule) des prêts ainsi accordés au cours du dernier exercice et indiquent les montants également accordés pour des périodes comparables de 1964 et 1965.

TABLEAU II

*Montant des prêts accordés par la Commission d'équipement du Tourisme.*

	1964	DU 1 <sup>er</sup> JANVIER au 30 septembre 1965.
Camping-Caravaning .....	7.059.500	5.879.000
Maisons familiales de vacances...	2.398.000	1.542.000
Gîtes .....	2.140.000	2.024.700
Auberges rurales.....	2.591.200	2.380.000
Divers : Villages de vacances, centres d'accueil, chalets, refuges, auberges de jeunesse.....	3.088.000	2.259.000
<b>Totaux .....</b>	<b>17.276.200</b>	<b>14.084.700</b>
		Prévisions 1965 : — 20.800.000 minimum.
	1964 Nombre de demandes.	Montant moyen demandé.
Divers .....	22	140.000
Terrains de camping.....	71	100.000
Gîtes ruraux.....	57	37.000
Auberges rurales.....	85	30.000
Maisons familiales de vacances..	20	119.000
<b>Total .....</b>	<b>255</b>	

TABLEAU III

Prêts accordés au titre du F. D. E. S. en 1964 et 1965.

	DU 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 1963 au 30 septembre 1964.	DU 30 SEPTEMBRE 1964 au 30 septembre 1965.
Camping-caravaning .....	5.186.500	8.719.500
Maisons familiales de vacances...	1.873.000	2.067.000
Gîtes .....	1.708.500	2.752.200
Auberges rurales.....	2.237.600	3.101.600
Divers (villages de vacances) (centres d'accueil, chalets, refuges, auberges de jeunesse).....	1.385.000	3.962.000
Totaux.....	12.390.600	20.602.300

La masse des investissements réels ainsi effectués peut être estimée globalement au double du montant des prêts accordés.

A titre de rappel, les montants globaux accordés annuellement depuis 1960 sont également fournis :

TABLEAU IV

Montant global des prêts accordés de 1960 à 1964.

ANNEES	MONTANT DES PRETS
	(En francs.)
1960 .....	5.780.000
1961 .....	9.830.000
1962 .....	10.441.000
1963 .....	12.333.000
1964 .....	17.277.200

Il y a lieu d'ajouter que des subventions pour un montant de 210.000 francs (1965) ont été accordées afin de bonifier l'intérêt des opérations d'hébergement de Tourisme social réalisées par les associations sans but lucratif.

### Projets pour 1966.

Dans l'état actuel des choses, il est difficile de préciser et chiffrer les investissements qui seront réalisés en 1966, en raison notamment des fluctuations de la demande privée.

Toutefois, le Commissariat général au tourisme envisage d'accroître son action dans ce domaine en tenant compte de la tendance marquée au cours des neuf premiers mois de 1965 (augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente).

On pourrait ainsi estimer que, pour 1966, l'augmentation à prévoir peut être évaluée à 20 % au minimum par rapport à l'année en cours. Ces données correspondent à celles qui ont été retenues par la Commission du V<sup>e</sup> Plan.

Dans ces conditions, le montant de l'aide financière de l'Etat devrait être porté à 25 millions de francs (F. D. E. S.).

De même, le crédit de subvention (bonifications aux associations) devrait être porté à 350.000 francs environ.

\*  
\* \*

Ce programme d'hébergement de Tourisme social nécessite d'ailleurs, en raison des habitudes nouvelles de vacances, le développement parallèle d'un programme d'équipements collectifs (équipements sportifs et attractifs), ainsi qu'il en est fait état ci-dessus (page 3) : ces deux catégories d'équipement sont complémentaires l'une de l'autre aux yeux de la clientèle et leur rentabilité se conditionne réciproquement.